



MAIRIE de SAINT-PORCHAIRE

Code Postal 17250

DÉPARTEMENT
de la CHARENTE-MARITIME

Arrondissement de SAINTES
Canton de SAINT-PORCHAIRE

83 rue Nationale
Tél : 05.46.95.60.21
Fax : 05.46.95.68.18
Courriel : mairie@st-porchaire.fr

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIRE UN DÉBIT TEMPORAIRE DE BOISSONS 3^{ème} catégorie - petite licence

Monsieur le Maire,

L'Association

Représentée par

Domicilié(e)

a l'honneur de solliciter, conformément aux dispositions de l'article L.3334-2 du Code de la Santé Publique,
l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire de 3^{ème} catégorie,

lieu

le

à l'occasion de

A, le

Signature

AUTORISATION

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE SAINT-PORCHAIRE,

Vu les articles L.2212-1 et L.2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L.3334-2 du Code de la Santé Publique relatif aux autorisations de débit de boissons temporaire,

Vu la demande d'autorisation d'ouverture d'un débit temporaire de boisson présentée par :

l'Association

à l'occasion de

le

AUTORISE

L'Association

est autorisée à ouvrir un débit de boisson temporaire de 3^{ème} catégorie, le

à

à l'occasion de

à charge pour elle de se conformer à toutes les prescriptions légales et réglementaires relatives à la tenue et
à la police des débits de boissons.

Fait à Saint-Porchaire le

**Le Maire,
Jean-Claude GRENON**